

Massifs isérois : la surfréquentation des parcs naturels menace un oiseau emblématique

En hiver, lors de sa période de repos, le Tétrás lyre, oiseau emblématique des montagnes iséroises, est menacé par la présence humaine. Les parcs naturels régionaux se mobilisent pour sensibiliser randonneurs et skieurs à la fragilité de la biodiversité.

À plus de 1 500 mètres d'altitude, dans le parc naturel régional (PNR) de Chartreuse, en Isère, vit un gallinacé noir, aux sourcils rouges, avec une queue remarquable. Son nom : le Tétrás lyre, aussi appelé coq des bouleaux. Sur un panneau en bois, au début du sentier de randonnée menant au col du Coq, figurent les espèces protégées. Au centre, le Tétrás lyre. L'Isère abrite 15 % de sa population nationale.

Cette espèce, peu connue, est pourtant le symbole des Alpes. « C'est une espèce "parapluie". Quand elle se porte bien, on sait que d'autres espèces sont en bonne santé », explique Catherine Balestra, responsable touristique du PNR de Chartreuse.

Le panneau des espèces protégées au début du sentier. Crédit photo : Emma Venancie



L'hiver, les Tétrás lyre se nourrissent d'aiguilles de pin et d'épicéa, une nourriture peu énergétique. Crédit photo : Denis Simonin

« Si on préserve le milieu naturel du Tétrás lyre, on protège les habitats de nombreuses autres espèces »

Selon les saisons, l'oiseau vit dans des zones différentes. En hiver, il se réfugie dans les forêts de sapins et d'épicéas. « Si on préserve le milieu naturel du coq des bouleaux, on protège les habitats de nombreuses autres espèces », précise Anaëlle Atamaniuk, chargée de missions faune au sein de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) en Isère.

Une espèce sensible à la présence humaine

En hiver, le Tétrás lyre construit un igloo dans la neige, où la température ne passe pas sous zéro degré. « Cela lui permet d'économiser de l'énergie », indique David Leroy, garde des hauts plateaux du PNR du Vercors. Lors du passage d'un skieur, il prend son envol et s'enfuit de son abri. Une dépense énergétique considérable. « Il ne retourne pas au même endroit car il pense avoir échappé de justesse à un prédateur », insiste-t-il. S'il est dérangé trop de fois, il meurt.

Si sa population est pour le moment

stable, « elle peut dégringoler rapidement », prévient le garde. Avec un habitat déjà fragilisé par le réchauffement climatique et la fonte des neiges, la population de ce petit animal est en diminution. Chaque année, l'Observatoire des galliformes de montagne et la fédération des chasseurs de l'Isère comptent entre

2 000 et 2 500 coqs dans le département. Cependant, en vingt ans, ils ont perdu 9% de leur habitat. « Il y a une baisse en Chartreuse et dans le Vercors », remarque un membre de la fédération des chasseurs de l'Isère. Car

même si cette espèce est fragile, elle est encore chassée. Et plus le nombre de randonneurs et skieurs augmentent, plus cet oiseau risque d'être dérangé. Son cousin, le grand Tétrás, a d'ailleurs disparu des Alpes en 2007 à cause de la destruction de son habitat.

Un bâton de berger à la main, un randonneur est venu courir dans les montagnes de Chartreuse après une matinée de travail.

2 500
Tétrás lyre
en Isère

« *Le Tétrás lyre, c'est une plante, c'est ça ?* », questionne-t-il. Cet ouvrier dans le bâtiment habite à Saint-Hilaire-du-Touvet, à seulement quelques kilomètres du col du Coq. Pourtant, cet habitué des lieux ne connaît pas l'animal. Une méconnaissance qui rime avec envahissement progressif.

Une surfréquentation depuis la fin du Covid

En Chartreuse, depuis le début de la crise Covid, l'augmentation de l'afflux touris-

tique s'intensifie sur plusieurs sites. En 2017, 75 000 visiteurs avaient gravi le Charmant Som. Trois ans plus tard, ils étaient 90 000, soit 20% de hausse de la fréquentation. Les stations de ski, fermées après le premier déconfinement, ont fait exploser la pratique du ski de fond et de randonnée.

Le randonneur l'avoue : « *Depuis le Covid, je pratique un peu plus la randonnée. J'essaie de moins courir dans tous les sens et de profiter du vendredi après-midi pour me balader seul en montagne.* »

Établir des zones de quiétude

Les parcs ont alors décidé de mettre en place des zones de quiétude. Ces espaces permettent au gallinacé de se reposer sans être dérangé. Le PNR de Chartreuse a pris cette initiative en 2016 en établissant cinq zones. En arrivant sur le plateau des petites roches, entre le Col du Coq et Pravouta, des cordes jaunes et noires délimitent un espace à ne pas franchir.

« **Il n'y a aucune amende en cas de non-respect de la zone de quiétude** »

Entre le sommet de Pravouta et la dent de Crolles, une zone de repos des Tétrás lyre a été mise en place. Crédit photo : Hugo Marrequeste



Sur une pancarte de ferraille, le petit animal est représenté, les ailes croisées. « *Refuge hivernal, merci d'éviter cette zone* », est-il écrit. Ce dispositif est installé par des gardes et bénévoles du début de l'hiver jusqu'à la fin mai.

Mais la mesure reste seulement incitative. « *On prévient les gens qu'ils vont traverser une zone de repos. On leur demande de ne pas y aller. C'est plus ou moins respecté* », indique David Leroy.

Pour le moment, aucune étude n'a été réalisée pour évaluer l'efficacité de cette initiative « *basée sur le bon sens des pratiquants qui ne recevront aucune amende en cas de non-respect* », appuie Anaëlle Atamaniuk de la LPO. Mais selon eux, ces zones permettent au moins de décourager certains skieurs.

Diriger les randonneurs vers d'autres sentiers

Catherine Balestra souhaite communiquer avec plus de précaution sur les randonnées. « *Dans l'avenir, entre mars et juin on fera moins la promotion de certaines balades car on sait qu'il y a la reproduction de certaines espèces* ». Des choix qui s'accompagnent aussi par des actions simples mais efficaces comme la fermeture de la route pour accéder au col du Coq l'hiver. « *Cela permet de diminuer drastiquement le nombre de randonneurs et de ne pas déranger la faune locale* », rapporte Vincent Neirinck un membre de Mountain Wilderness, une association de protection de la montagne.

D'autres restrictions sont-elles à l'ordre du jour ? « *Pas pour le moment* », regrette Anaëlle Atamaniuk, alors que d'autres lieux en Chartreuse mettent déjà des limites pour les visiteurs. C'est le cas du cirque de Saint-Même qui est interdit d'accès à certaines périodes de l'année une fois le parking plein. « *Il faudrait limiter les pratiques de sport de nature ou qu'un arrêté municipal soit mis en place* », revendique la chargée de missions LPO. Les acteurs de la montagne n'ont pas fini de s'engager pour la préservation de cette espèce.

Emma Venancie et Hugo Marrequeste

Nombre de mots : 994